

["Mort d'un bovin par gangrène à la suite d'une injection vaccinale par voie sous-cutanée"](#)

par le Dr Michel Baussier, Docteur vétérinaire

Analyse des barrières

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

Barrières de prévention	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Le lieu d'élection choisi est un lieu classique recommandé (tel que le plat de l'encolure)	Non L'adoption de la FIC comme lieu d'élection, pratiquement pas documentée malgré une large utilisation, répond aux conditions de plus en plus fréquentes de réalisation des vaccinations bovines collectives.	Non prouvée, suspectée
La contention de l'animal a été parfaitement assurée	Non, selon des critères académiques Assez correctement si l'on considère les conditions actuelles d'intervention, compatibles avec ce site d'injection (FIC).	Possible, incertaine
Le site d'injection, dont la propreté initiale a été vérifiée, a été tondu et aseptisé	Les sites d'injection ne sont jamais aseptisés en pratique de prophylaxies collectives, c'est envisageable. On peut tout au plus apprécier furtivement la propreté du site et essayer d'en tenir compte.	Possible et même probable
Emploi d'aiguille à usage unique	Non Ces vaccinations collectives se pratiquent avec des seringues-pistolets munies d'aiguilles courtes et robustes, incompatibles avec le matériel jetable.	Possible mais très peu probable (un seul animal atteint)
Barrière de récupération	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Le praticien a renoncé à l'injection dans une zone (FIC) qui ne lui serait pas apparue propre au moment d'injecter	L'information sur la propreté de la FIC (présence de souillures fécales) n'est pas disponible.	Possible et probable
Barrière d'atténuation	Réalisée ou non dans le cas d'espèce	Contribution relative à l'EI
Une antibiothérapie adaptée a été mise en œuvre	Oui Mais pas précocement car l'appel de l'éleveur était tardif (5 ^e jour).	Possible Quant au caractère tardif de la prise en charge Non Pour ce qui est du traitement mis en œuvre

Analyse des causes

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défauts de compétences techniques du vétérinaire	Aucun fait en faveur de cette analyse.	Nulle
Défauts de compétences non techniques du praticien	Non établis dans le cas d'espèce mais les exigences d'hygiène du praticien plus ou moins imposées à son client éleveur (en tout cas obtenues dans le cadre d'une pratique partenariale) constituent de façon générale un volant de prévention efficace.	Possible mais tout à fait incertaine

Analyse détaillée selon la méthode des temps

Détail des défauts de compétences non techniques	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Tempo des prophylaxies collectives	Ce type d'interventions n'est compatible qu'avec des mesures d'asepsie minimale, réduites au contrôle visuel furtif de la propreté.	Réelle
Tempo du mode d'élevage	Elevage allaitant, animaux généralement plus turbulents, nécessitant une grande vivacité du praticien qui n'a droit qu'à un temps d'action très bref.	Probable
Tempo de l'éleveur (Éléments liés à son comportement)	<ul style="list-style-type: none"> • La propreté générale des animaux est dépendante des qualités de l'éleveur. • N'a pas prévenu au tout début de l'évolution. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possible • Possible
Tempo du praticien (Éléments liés à ses attitudes et au choix du mode opératoire)	A agi selon les pratiques habituelles, en praticien avisé, devant agir, pour chaque injection, avec dextérité, extrême rapidité, tout en préservant sa propre sécurité.	Peu probable